

Conseil Municipal du 10 juin 2025

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Robert LAFITE, Stéphanie BRUN, Maxime TROMPIER, Eva GIGAN, Monique PILLUT-BOISSIERE, Hervé GOUBERT, Alexandra AZZOPARDI, Jean-Michel MAZIER

Étaient excusés : Gilles HATREL a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Lucie BLANCHARD a donné pouvoir à Monique PILLUT-BOISSIERE, Vincent DECORDE

Secrétaire de séance : Stéphanie BRUN

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mai 2025

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 20 mai 2025.

B - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO

Approbation du rapport de la CLECT du 12 mai 2025 relatif au transfert de la piste d'athlétisme

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-28-4 du CGCT

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 qui a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-Lès-Rouen

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole Rouen Normandie en date du 12 mai 2025,

Considérant :

- que le Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-Lès-Rouen à partir du 1^{er} septembre 2024 ;
- que les modalités de transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret situé sur la Commune de Sotteville-Lès-Rouen ont été étudiées par la CLECT du 12 mai 2025 ;

- qu'il convient de se prononcer sur le rapport d'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret ;
- qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide :

- o D'approuver le rapport de la **CLECT du 12 mai 2025** annexé

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Monique PILLUT-BOISSIERE

Règlement intérieur et tarifs des services périscolaires

Monique BOISSIERE présente, au Conseil municipal, le règlement intérieur et les nouveaux tarifs des services périscolaires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Monique PILLUT-BOISSIERE

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'accueil intercommunal au centre de loisirs sans hébergement de Darnétal

En date du 29 septembre 2022, la commune a conventionné avec la commune de Darnétal afin d'accueillir les enfants de Roncherolles-sur-le-Vivier au centre de loisirs sans hébergement de Darnétal. Il s'agit ici de réitérer cet engagement en modifiant l'aide financière accordée par la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier aux familles.

A compter du 1^{er} juillet 2025, l'aide financière apportée par la commune sera de 50 % du tarif restant à charge aux familles sur présentation des factures acquittées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'accueil intercommunal au centre de loisirs sans hébergement de Darnétal

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Monique PILLUT-BOISSIERE

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'accueil intercommunal au centre de loisirs sans hébergement de Saint-Jacques-sur-Darnétal

En date du 1^{er} octobre 2023, la commune a conventionné avec la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal afin d'accueillir les enfants de Roncherolles-sur-le-Vivier au centre de loisirs sans hébergement de Saint-Jacques-sur-Darnétal. Il s'agit ici de réitérer cet engagement en modifiant l'aide financière accordée par la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier aux familles.

A compter du 1^{er} juillet 2025, l'aide financière apportée par la commune sera de 50 % du tarif restant à charge aux familles sur présentation des factures acquittées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'accueil intercommunal au centre de loisirs sans hébergement de Saint-Jacques-sur-Darnétal

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Monique PILLUT-BOISSIERE

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'accueil intercommunal au centre de loisirs sans hébergement de Préaux

En date du 20 septembre 2019, la commune a conventionné avec la commune de Préaux afin d'accueillir les enfants de Roncherolles-sur-le-Vivier au centre de loisirs sans hébergement de Préaux. Il s'agit ici de réitérer cet engagement en modifiant l'aide financière accordée par la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier aux familles.

A compter du 1^{er} juillet 2025, l'aide financière apportée par la commune sera de 50 % du tarif restant à charge aux familles sur présentation des factures acquittées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'accueil intercommunal au centre de loisirs sans hébergement de Préaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°6 - Monique PILLUT-BOISSIERE

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du bassin de la piscine municipale avec contrepartie financière du 02/06/2023

La commune a conventionné avec la commune de Darnétal pour la mise à disposition du bassin de la piscine municipale avec contrepartie financière en date du 2 juin 2023.

La commune de Darnétal a décidé à compter du 1^{er} septembre 2025 d'une augmentation du montant par élève du tarif « entrée individuelle/groupe/résident » soit 1.90 €. Les frais pédagogiques (participation d'un Maître-nageur à l'enseignement restent fixés à 50 € par séance.

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du bassin de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°7 - Robert LAFITE

Acquisition de parts sociales dans la société publique locale « ALTERN - Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie.

Afin d'atteindre les objectifs de maîtrise de la demande énergétique, de décarbonation et de recours aux énergies renouvelables fixés au niveau européen, national et métropolitain les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer.

La Métropole Rouen Normandie a créé au début de l'année 2022 un service public de la transition énergétique sur le territoire métropolitain qui dépasse le seul cadre du service public de la performance énergétique de l'habitat défini à l'article L. 232-1 du Code de l'énergie. Il est ouvert à l'ensemble des citoyens, collectivités, entreprises, et associations du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Il offre informations, conseils et accompagnement à ces publics en matière de projets de transition énergétique.

Fondée par l'établissement et 14 communes du territoire en application de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales et dans la continuité de la COP21 locale, la Société Publique Locale ALTERN (Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie) entend à apporter une réponse effective et opérationnelle aux objectifs fixés dans le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de la Métropole Rouen Normandie. L'ambition ? Faire du bassin métropolitain un territoire 100% énergies renouvelables d'ici 2050. Pour atteindre ce but, la production d'énergies renouvelables devra être multipliée par 5,5 et la consommation d'énergie du territoire, divisée par 2 et les émissions de gaz à effet de serre divisées par 4.

Société anonyme à capitaux 100% publics régie par le livre II du code du commerce, une SPL favorise les conditions de coopération territoriale dans un cadre à la fois souple et maîtrisé. Elle agit exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales qui en sont membres. A cet effet, la Société peut réaliser toute prestation qui lui sera confiée par ces collectivités et groupements de collectivités actionnaires.

Le capital social de la SPL ALTERN a été fixé initialement par ses fondateurs à 1 000 000 €, divisé en 2 000 actions de 500 € (valeur nominale) réparties entre les différents actionnaires :

Actionnaires	Population 2019 INSEE	Capital €	%	Nombre d'actions
Métropole Rouen Normandie	500 000	757 000 €	75,70%	1514

Rouen	112 321	60 000 €	6,00%	120
Bois-Guillaume	13 846	14 000 €	1,40%	28
Canteleu	13 846	14 000 €	1,40%	28
Caudebec-lès-Elbeuf	9 949	14 000 €	1,40%	28
Elbeuf sur Seine	16 224	14 000 €	1,40%	28
Le Grand-Quevilly	25 963	25 000 €	2,50%	50
Le Trait	4 876	6 000 €	0,60%	12
Malaunay	6 143	6 000 €	0,60%	12
Mont-Saint-Aignan	19 357	14 000 €	1,40%	28
Oissel	12 241	14 000 €	1,40%	28
Le Petit-Quevilly	22 000	25 000 €	2,50%	50
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 429	6 000 €	0,60%	12
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 283	6 000 €	0,60%	12
Sotteville-lès-Rouen	29 068	25 000 €	2,50%	50

Ce service public correspond à un dispositif d'ingénierie accessible à l'ensemble du territoire et constitue le socle de l'accompagnement des projets de transition énergétique.

Sa mise en œuvre opérationnelle se décline notamment en trois missions principales :

- Le développement des actions de sobriété et d'efficacité énergétique dans le cadre des rénovations énergétiques, de l'usage raisonné de l'énergie et largement dans le quotidien des habitants et employés ;
- Le développement du recours aux énergies renouvelables sur le territoire ;
- La structuration de l'offre des professionnels afin de la rendre accessible et facilement compréhensible pour les porteurs de projets.

La commune de RONCHEROLLES SUR LE VIVIER a engagé de nombreuses actions en faveur de l'environnement et en matière de transition énergétique et climatique :

Dans Le cadre de l'Accord de Rouen pour le climat, La commune s'est engagée en 2018 dans la COP21 locale avec les 70 communes de la Métropole de Rouen Normandie, accord redynamisé en 2024 par une nouvelle convention qui engage la commune sur 18 actions. La commune a déjà réalisé de nombreuses actions :

- Son adhésion au groupement d'achat d'énergie de la Métropole,
- Une souscription à l'Energie verte électricité et gaz,
- La convention PACTE avec la Métropole pour des actions de sensibilisation permettant la réalisation de 2 ateliers « moins consommer d'Energie » avec un soutien de l'AMI « Inciter à la rénovation énergétique des maisons individuelles » d'ALTERN,
- L'installation avec la Métropole d'une première borne de recharge pour véhicules électriques,
- L'extinction de l'éclairage public de 22h à 6h et total de mai à août,
- La diminution de puissance des lampes de l'éclairage public et le passage progressif aux LED 2200K ambrées,
- La réponse au concours « Villes et Villages étoilés » pour l'obtention de la 5^{ème} étoile en 2025,
- La mise en place d'un éclairage public photovoltaïque dans un lotissement en 2024,

- Le remplacement des ampoules de tous les bâtiments communaux avec équipement de LED en 2023 et 2024,
- L'isolation thermique et la ventilation d'une classe maternelle en 2023,
- La réalisation d'études d'opportunité de chauffage renouvelable pour la mairie et la salle polyvalente par ALTERN,
- La réalisation d'études d'opportunité photovoltaïque en 2019 et 2023 par le Conseil en Energie partagé (CEP) de la Métropole et ALTERN sur 4 bâtiments communaux avec la mise en place de l'auto-consommation collective,
- Et un Conseil d'Orientation Énergétique en 2024 pour tous les bâtiments communaux par ALTERN.

La SPL ALTERN est devenue en quelques années un acteur incontournable pour accompagner les communes de la Métropole pour atteindre leurs objectifs. La légitimité de la relation entre la Société et chacune des collectivités actionnaires repose sur le fait qu'une SPL est une entité publique à 100%, et que les collectivités actionnaires exercent sur elle un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Ce contrôle analogue s'entend comme global et collectif, cet impératif étant traduit dans les statuts de la SPL.

Selon l'Article 11.3 des statuts de la SPL, l'entrée au capital peut s'effectuer par l'achat d'actions auprès d'un actionnaire. La Métropole Rouen Normandie, est l'actionnaire cédant.

La cession d'action est soumise à agrément de l'opération par les assemblées délibérantes du Cédant et de la SPL. Ainsi la cession ne pourra être approuvée qu'après délibération du Conseil Métropolitain prévu le 29 septembre 2025 et de l'Assemblée Générale de la SPL qui interviendra en octobre 2025.

Pour devenir actionnaire de la SPL ALTERN, la Ville de Roncherolles-sur-le-Vivier, selon un barème établi sur la base du nombre d'habitants, doit faire l'acquisition de 4 actions (valeur nominale de 500 €) soit 2 000 €.

Cela permet également à la ville d'être représentée au sein de l'assemblée générale de la SPL et de siéger à l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires, dont la participation réduite au capital ne permet pas une représentation directe en conseil d'administration. Cette assemblée spéciale désignait avant l'entrée de nouveaux actionnaires 4 représentants siégeant au conseil d'Administration.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II de son livre V ;

Vu le Code du commerce ;

Vu les compétences de la Métropole Rouen Normandie et des communes du territoire métropolitain ;

Vu les statuts de la SPL ALTERN joints à la présente délibération ;

Considérant qu'il s'agit bien là d'activités d'intérêt général au sens où l'entend l'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la création d'une telle société, dont le capital social est détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou leurs groupements, permet de faciliter et d'améliorer le recours à des prestations intégrées par ses actionnaires, notamment sous forme de marchés ou de concessions, lesquels peuvent faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à la jurisprudence applicable aux marchés de prestations internes ainsi qu'au code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Considérant que la métropole Rouen Normandie a acté le principe de céder des actions de la Société Publique Locale ALTERN aux communes postulantes, sous réserve de délibérations concordantes de leurs instances respectives approuvant cette cession/acquisition.

Considérant le souhait de la Commune de RONCHEROLLES SUR LE VIVIER de devenir actionnaire d'une structure agissant en matière de transition énergétique sur le territoire métropolitain ;

Considérant la possibilité prévue par l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales de constituer une société publique locale pour « réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L3001 du Code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel et commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. Lorsque l'objet de ces sociétés inclut plusieurs activités, celles-ci doivent être complémentaires.

Il est proposé au Conseil municipal,

- DE SOLLICITER l'adhésion de la Ville de Roncherolles-sur-le-Vivier à la SPL ALTERN par le rachat de 4 actions de 500 € auprès de la Métropole Rouen Normandie ;
- D'INSCRIRE les crédits permettant l'entrée au capital de la commune, à savoir 2 000 € ;
- DE DÉSIGNER Monsieur Robert LAFITE pour siéger en Assemblée Spéciale permettant une représentation des actionnaires minoritaires en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.
- D'AUTORISER Madame le maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°8 - Sylvaine SANTO

Demande de subvention - Département - soutien à l'animation en bibliothèque

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Département afin d'obtenir une subvention de 500 € dans le cadre du « soutien à l'animation » pour le projet de spectacle de la bibliothèque municipale.

Le montant de l'opération est estimé à 2 341.00 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Eva GIGAN remercie les mariés du 15 mars 2025 pour leur don à la commission sociale et solidaire.

Dates à retenir :

Jeudi 12 juin : 18h30 à La Pépinière, réunion publique avant travaux projet rue de Bimare

Vendredi 13 juin : visite de l'éco quartier dans le cadre du DD Tour (pour des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur)
17h30 à l'école maternelle, Conseil d'école

Samedi 14 juin : 10h/1h le lendemain sur le terrain de football, aux écoles et au centre bourg, tournoi, kermesse et Festiv'Halle

Lundi 16 juin : 15h30 à la bibliothèque l'Hirondelle, prix des Emouquets

Mardi 17 juin : 17h/20h30 à La Pépinière, spectacle cirque et théâtre des enfants, organisé par *le Réveil Roncherollais*

Mercredi 18 juin : 19h30 à La Grange, atelier ouvert à tous les habitants dans le cadre du projet d'habitat participatif sur la friche Bimare

Jeudi 19 juin : 14h/16h30 à Saint-Jacques-sur-Darnétal, réunion PAPI (programme d'actions de prévention des inondations)
18h30 à la mairie, réunion de préparation de l'évènement « Le jour de la nuit » organisée par *la commission environnement*

Vendredi 20 juin : 14h à la bibliothèque l'Hirondelle, prix des P'tites Hirondelles
17h30 à l'école élémentaire, Conseil d'école

Samedi 21 juin : 11h au verger partagé, inauguration suivie d'un pique-nique
place Georges Lormier, fête de la musique, organisée par *Les Ronches* et la commune

Du 23 juin au 11 juillet : résidence d'artistes avec Pavillon-s Témoin-s (programme distribué dans les boîtes aux lettres)

Lundi 23 juin : 18h au périscolaire, représentation de fin d'année

Mardi 24 juin : 9h aux écoles, réunion avec le Collectif Arcade pour les finitions des travaux
9h/12h au 108, réunion SCOT AEC
14h en mairie, Conseil d'Administration de la SCIC Ceinture Verte Rouen Normandie
17h10/18h au périscolaire, exposition des travaux de l'année

18h en mairie, Comité de pilotage habitat participatif

Mercredi 25 juin : 13h30 en mairie, réunion du CMJ

Jeudi 26 juin : 18h à la Pépinière, spectacle de fin d'année des écoles

18h30 à la mairie, réunion des associations et de la bibliothèque municipale l'Hirondelle

Vendredi 27 juin : 9h30 en mairie, réunion élus de la commission friche Bimare avec Le Vivier des Possibles (habitat participatif)

15h30 dans la classe des CM1/CM2, remise des calculettes collège aux CM2

18h à l'école maternelle, périscolaire et restaurant scolaire, portes ouvertes pour les familles des enfants entrant en petite section

Lundi 30 juin : 15h30 puis 17h au Pavillon des Transitions, Bureau puis Conseil de la Métropole Rouen Normandie

Mardi 1^{er} juillet : réunion des élus de la commission jardin

Mardi 8 juillet : 19h en mairie, Conseil municipal suivi d'un Bureau municipal

Vendredi 18 juillet : 9h en mairie, mariage

Vendredi 12 septembre : 18h en mairie, rencontre avec les nouveaux habitants

Samedi 13 septembre : au centre bourg, forum des associations

12h30/18h30 au centre bourg, marché des producteurs organisé par *Les Ronches*

Mardi 23 septembre : 19h en mairie, Conseil municipal suivi d'un Bureau municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.